

PRÉFECTURE DE L'YONNE

Comité Local d'Information et de Concertation de l'établissement TITANOBEL à Michery

22 avril 2010 à 10h00

Préfecture d'Auxerre

Le 22 avril 2010 à 10h00 s'est tenue en préfecture d'Auxerre, sous la présidence de M. Mourad CHENAF, sous-préfet d'Avallon, la réunion du CLIC de l'établissement TITANOBEL de Michery.

Présents:

M. Mourad CHENAF, Sous-préfet d'Avallon
M. Alexandre SANZ, SIACED-PC préfecture 89
M. Dominique VANDERSPEETEN, responsable du groupe risques accidentels industriels (GRAI), DREAL
M. Olivier TIEDREZ, chargé d'affaires, GRAI, DREAL
Mlle Lydie PERRAUDIN, responsable subdivision environnement, UT 58-89, DREAL
M. Yvan TELPIC, Service Environnement, Unité Risques naturels et technologiques DDT de l'Yonne
M. Médéric MINOTTE, Service Environnement, Unité Risques naturels et technologiques, DDT de l'Yonne
Lt. Jean-Robert CHEVALLIER, SDIS 89
Mme Micheline KRÄHENBÜHL, association Yonne Nature Environnement
Mme Edwige SIEK-BILLIETTE, association ADENY (association de défense de l'environnement de l'Yonne)
M. Jean-Paul MENDIANT, président de l'association ACDIM
M. Francis GARNIER, maire de Michery
M. Patrick BABOUHOT, maire de Gisy-les-Nobles, représentant la communauté de communes Yonne Nord
M. Dominique BOURREAU, conseiller général de l'Yonne
M. Marc BROIGNIEZ, représentant CHSCT TITANOBEL
M. Jean-Paul REYNAUD, directeur QHSE TITANOBEL
M. Jean François JACCARD, directeur régional TITANOBEL
Rédaction compte rendu : Mme Catherine SAUT de l'ACERIB

1/ Ouverture de séance par M. le Président

Le Président ouvre la séance et présente l'ordre du jour. Un tour de table est effectué.

2/ Présentation du rapport d'activité par l'exploitant

M. REYNAUD présente ce point.

Contexte et rappels

L'objectif de 0 accident pour l'année 2009 a été atteint.

Activités de fonctionnement : 824 tonnes d'explosifs ont été vendues pour 955 tonnes transportées (ventes + retours au dépôt) et environ 135 000 km parcourus.

En termes de formation, le taux d'accomplissement est proche de 100%.

Tous les personnels sont habilités à l'utilisation et à l'emploi des explosifs et agréés par la Préfecture du lieu de domicile (renouvellement suite à changement de nom de l'exploitant, avril 2009).

Le respect du timbrage (quantités d'explosifs stockés) est contrôlé de manière permanente.

Bilan des actions réalisées durant l'année 2009

Formation

Des formations ont été conduites dans le cadre du plan de formation 2009. Elles concernent :

- Spécialisation au transport de MD (matières dangereuses) de classe 1 : formation de 1 personne et recyclage pour 3 personnes
- Certificat de Préposé au Tir (CPT) : formation de 1 personne et recyclage pour 5 personnes
- Sensibilisation à la sécurité au travail, au port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et à la prévention des accidents majeurs : quatre réunions trimestrielles de sécurité conduites en 2009 (30 mars, 5 juin, 11 septembre, 2 octobre, 9 décembre)

Maîtrise des procédés - Maîtrise d'exploitation

- débroussaillage du site
- ensemble des contrôles réglementaires réalisés : vérification des moyens de détection d'incendie le 30 décembre 2009, des installations électriques le 25 mai 2009 par l'APAVE

Évolution des systèmes de management

- refonte complète du système de Gestion de la Sécurité avec formation de déploiement pour les chefs de dépôts en juillet 2009

Gestion des situations d'urgence

- exercice PPI/POI le 9 décembre 2009
- exercice de manipulation des extincteurs le 9 octobre 2009
- pas de situation d'urgence rencontrée au cours de l'année 2009

Contrôle du SGS (Système de Gestion de la Sécurité)

- audit interne de sécurité réalisé le 4 mars 2009
- inspection DRIRE effectuée le 30 juillet 2009
- visite de l'inspection du travail le 9 septembre 2009
- contrôles réguliers du respect des consignes par l'encadrement

Retour d'expérience - Bilan des accidents et incidents

Bilan des accidents

- un accident du travail (entorse) en 2009
- un accident du travail concernant le personnel d'une entreprise extérieure dans le cadre des travaux d'aménagement d'un nouveau magasin de stockage

18 accidents du travail dont 10 avec arrêt sur l'ensemble des sites TITANOBEL en France :

- aucun accident pyrotechnique
- accidents avec arrêts concernant essentiellement des situations de type "gestes et postures" (lombalgie, entorse...)

Bilan des incidents

6 incidents de transport au niveau de TITANOBEL France, sans conséquence sur le personnel ni sur la marchandise :

- aucun incident n'a entraîné le transfert des produits sur la voie publique en présence de la gendarmerie
- aucun pour le dépôt de Michery

Bilan des investissements

- travaux de construction du deuxième igloo de stockage d'explosif avec réaménagement du site

- extension du parking et mise en place de bouches incendie grands diamètres au niveau du bassin incendie (besoins du SDIS)
- début des travaux de mise à hauteur de la sûreté du site (application de l'arrêté du 13 décembre 2005) : environ 170 k€

Objectifs pour 2010

- zéro accident majeur et zéro accident impliquant du personnel ou des tiers
- exercice de manipulation des extincteurs
- exercice de déclenchement du POI
- poursuite des formations au CPT et maintien des connaissances
- audit de sécurité par la Direction QHSE (qualité hygiène sécurité environnement)
- réalisation de quatre réunions trimestrielles de formation à la sécurité

3/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL et des actions engagées depuis la dernière réunion du CLIC

Mme PERRAUDIN présente ce point.

Inspection du 24 mars 2010, points vérifiés :

Conditions d'exploitation selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire suite à l'instruction de l'étude de dangers de 2009 :

- quantités d'explosifs dans les dépôts et atelier
- organisation des stockages
- prévention du risque foudre
- réserve incendie (aménagements)
- justification de la probabilité E liée à l'explosion d'un camion à quai

Conditions d'exploitation générales :

- conformité des installations électriques
- gestion du retour d'expérience
- système de gestion de la sécurité

Constats réalisés :

Conditions de stockage dans les dépôts en écart par rapport à l'exigence de ne pas entreposer les explosifs contre les parois :

- rappel à la réglementation proposé au préfet

Les autres points objet de l'inspection ont globalement donné satisfaction :

- le suivi informatique ne distingue pas les quantités stockées par dépôt
- tous autres points satisfaisants

4/ Points divers

À propos de la sirène d'alerte :

M. SANZ rappelle qu'un exercice PPI a eu lieu le 9 décembre 2009 ; il remercie l'ensemble des acteurs pour leur participation. Suite à cet exercice, il souhaite savoir si la sirène est bien entendue.

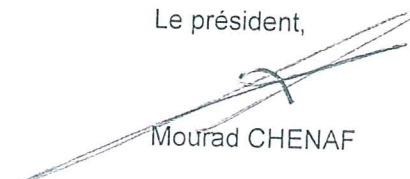
M. GARNIER (Maire de Michery) indique que celle-ci est entendue ou non, selon la direction du vent.

M. JACCARD précise que la nouvelle sirène est plus puissante et est en principe audible dans la zone de dangers jusqu'à la zone Z5. Il est possible de noter lors des essais mensuels la qualité d'écoute en fonction des vents en limite de zone Z5, ceci pourra faire l'objet d'un bilan lors du prochain CLIC.

M. SANZ précise qu'au-delà de la zone de danger, l'information n'est pas obligatoire, les gendarmes se chargeant d'établir un périmètre de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHENAF remercie l'assistance pour sa participation et clôt la séance.

Le président,



Mourad CHENAF

